

ATTESTATION D'ACCUEIL

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité (C.N.I., passeport, titre de séjour...)
- Justificatif de domicile (facture E.D.F., Eau ...)
- Contrat de location ou de vente pour la surface habitable
- Nombre de personnes au foyer
- Référence du passeport de ou des personnes hébergées
- Attestation de l'hébergeant à prendre en charge, pendant toute la durée du séjour, les frais en France des personnes hébergées au cas où celles-ci ne pourraient y pourvoir.
- 1 Timbre fiscal de 30€
 - A compter du 1^{er} janvier 2019 seul le timbre fiscal dématérialisé devra être utilisé.
- Justificatif des ressources (les 3 derniers mois)
- Attestation justifiant d'une souscription à une assurance médicale pour l'hébergé.

- DELAI : 1 mois (pour enquête concernant le logement)

- Formulaire à remplir à la Mairie

*Sur une même demande uniquement un couple et enfants mineurs